

## La préparation des élections du 7 juin 2009 - Aspect organisationnel



Toutes les actions à entreprendre en vue des élections du 7 juin 2009 sont reprises dans le Scénario qui se divisent en 4 parties : les actions administratives, la collecte des résultats, le vote électronique et les actions pratiques.

Chaque action est décrite brièvement, avec un timing de réalisation, avec les personnes responsables et avec un suivi de la réalisation de l'action basé sur des couleurs.

Ainsi, diverses actions en matière réglementaire sont déjà passées au vert avant la fin de l'année 2008 :

- Conformément au Traité d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, **la Belgique élira le 7 juin 2009 22 parlementaires** à partir de la législature 2009-2014. La Belgique a actuellement 24 représentants au Parlement européen.

Vu cette diminution, un arrêté royal du 24 octobre 2008 répartit les sièges attribués à la Belgique entre les collèges électoraux français et néerlandais, soit respectivement 8 et 11. Le 22<sup>ème</sup> siège est élu par le collège électoral germanophone.

- En outre, ont déjà été publiés au Moniteur belge du 5 décembre 2008 **les montants maxima des dépenses électorales** que les partis politiques et les différents candidats pourront dépenser pour la campagne électorale des élections européennes et régionales du 7 juin 2009.

Une attention particulière est également apportée aux **personnes moins valides**. Ainsi depuis le printemps 2008, la Direction des Elections organisent des rencontres avec différents collectifs représentatifs des personnes moins valides afin **d'augmenter l'autonomie** de ces personnes dans toutes les étapes du processus démocratique des élections : la propagande électorale, l'accessibilité du local de vote, l'accueil au bureau de vote et l'expression du suffrage dans l'isoloir